

**DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON
INDIVIDUELLE**

Délivré par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Commune de Ourches sur Meuse 7 Rue du Faubourg 55190 OURCHES-SUR-MEUSE

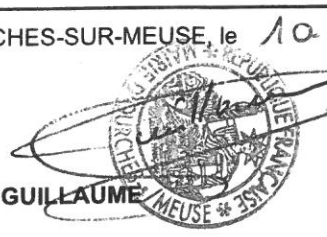
 D P 0 5 5 3 9 6 2 2 0 0 0 2	 1 1 0 0 0 0 0 0 0 1 7 9
Dossier : DP 055396 22 00002	<u>Demandeur</u> :
Déposé le : 27/01/2022	SOS PHOTOVOLTAIQUE OPEN ENERGIE
<u>Nature des travaux</u> :	23 RUE LAUGIER
<u>Adresse des travaux</u> : 5 RUE DU PRACHE	75017 PARIS
55190 OURCHES SUR MEUSE	FRANCE
<u>Références cadastrales</u> : 000A0860 - 000A0859	<u>Demandeur(s) co-titulaire(s)</u> : - - - -
Surface de plancher créée : NEANT	

Le Maire d'Ourches sur Meuse,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/10/2008,
Vu l'avis du Maire favorable en date du 27/01/2022,
Vu les dispositions applicables à la zone UA du PLU de la commune d'Ourches sur Meuse,

DÉCIDE

Article unique

La DP 055396 22 00002 fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Date d'affichage :	Fait à OURCHES-SUR-MEUSE, le 10.02.2022
- de l'avis de dépôt : 27.01.2022	Le Maire
- de la décision en mairie : 10.02.2022	
Date de transmission au Préfet ou à son délégué :	Jean Louis GUILLAUME

La présente décision est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive. Un avis de recouvrement vous sera transmis ultérieurement par